

avait été déporté comme otage au camp de Holzminden (Brunswick) malgré son état de santé déjà précaire; s'étant mal accommodé de cette dure captivité, il demanda, mais vainement, aux autorités allemandes, son rapatriement en France libre, afin de pouvoir se soigner. Or, il ne fut ramené à Roubaix que lorsque sa santé fut définitivement altérée.

Frère de M. EUGÈNE MOTTE, ancien député et maire de Roubaix, et son associé dans les nombreuses sociétés textiles de France et de Russie où les deux frères consumaient leur ardeur et leur activité, M. Albert Motte s'occupait plus particulièrement des filatures, tissages et teintures de coton. Il était, en outre, *président de l'Union des Teinturiers et apprêteurs, président du Conseil d'administration des Mines de Lens, administrateur de la C^{ie} des Chemins de fer du Nord, de la Banque régionale du Nord et du Pas-de-Calais, du Crédit commercial de France, de nombreuses sociétés coloniales, etc.*

La France, et la région du Nord en particulier, perdent en lui un de leurs industriels les plus intelligents, les plus actifs et les plus entreprenants.

(P. M.)

M. Jean-Baptiste Turquet, ancien propriétaire de la Blanchisserie de Toiles, bien connue, d'Avilly (Oise), Maire d'Avilly-St-Léonard, Conseiller d'Arrondissement du canton de Senlis et *décoré* de la Médaille de 1870-1871, est décédé à l'âge de 69 ans. Déjà déprimé par la maladie, la perte de son fils tombé au Champ d'honneur, en décembre 1916, n'avait fait qu'aggraver le mal dont il souffrait depuis plusieurs années.

M. Turquet était très passionné de sa belle industrie et justement fier de la renommée qu'elle s'était acquise spécialement dans le traitement du linge de table : le « blanc de Senlis » faisait prime sur le marché de la toile. L'an dernier, il céda sa maison à la *Société de la Blanchisserie d'Avilly*, dont M. Pierre GEORGES-PICOT, son gendre, est l'Administrateur-Délégué.

Homme de bien et de devoir dans toute l'acception du mot, M. Turquet sera regretté non seulement de tout son ancien personnel, mais aussi de ses administrés et du canton auxquels il consacrait une grande activité.

P. M.

RÉSUMÉS DE BREVETS FRANÇAIS

Colorants orthoxydisazoïques susceptibles d'être chromés sur fibre (add. n° 20.269 au brevet 480.462). *F. P. C. Sandoz à Bâle*, 17-12-1915.

— Nous avons parlé déjà du brevet principal qui décrit la préparation de colorants disazoïques secondaires verts chromatables consistant à disazoter des colorants monoazoïques dérivés d'orthodiazophénols et d'acide 1-amino-8-naphtol 3.6 disulfonique et à les copuler avec des